



## ARRÊTÉ

N° : 2026-67

Exécutoire le : 27 AVR. 2026

Publié / Notifié le : 27 AVR. 2026

Visé le : 24 AVR. 2026

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

## Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas MERCAT 13<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac Cohésion sociale et relais de proximité

Le Président de Grand Lac,

- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection du Président de Grand Lac,
- Vu le procès-verbal du conseil communautaire de Grand Lac en date du 14 avril 2026, relatif à l'élection des Vice-Présidents de Grand Lac,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10, autorisant le Président d'une communauté d'agglomération à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation d'une partie de ses fonctions à une ou plusieurs de ses Vice-présidents,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la communauté d'agglomération Grand Lac, que le président délègue une partie de ses fonctions aux vice-présidents de Grand Lac,

### ARRETE :

#### ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Monsieur Nicolas MERCAT, 13<sup>ème</sup> Vice-président de Grand Lac, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, à la cohésion sociale et aux relais de proximité (Maisons France Service).

Monsieur Nicolas MERCAT est notamment chargé, dans le cadre de la présente délégation :

- D'assurer le pilotage et la coordination de la politique en matière de cohésion sociale, et notamment l'élaboration et le suivi du contrat de cohésion sociale, le lien avec les quartiers concernés par le contrat de cohésion sociale, la participation à la politique sociale en faveur des gens du voyage,
- D'assurer le pilotage et la coordination des dispositifs liés à l'emploi et à l'insertion dans le cadre du contrat de cohésion sociale,
- D'assurer le pilotage et la coordination de la politique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance (notamment la gestion de la Maison de la Justice et du Droit), dans le cadre des compétences de Grand Lac et en lien avec les organismes partenaires,
- De représenter le président auprès du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et du Conseil départemental de l'accès au droit,
- De représenter le président auprès de la Mission Locale Jeunes,
- D'assurer le pilotage et la coordination des relais de proximité (Maisons France Service) sur le territoire de Grand Lac,

- De déployer l'accompagnement de l'accès au numérique pour les habitants dans le cadre des relais de proximité (Maisons France Service),
- D'assurer le suivi des organismes liés à la présente délégation,
- De représenter le président auprès de tout partenaire, instance, organisme, habitants ou usagers sur les thématiques déléguées,
- De présenter au Bureau et au Conseil communautaires les travaux effectués dans le cadre de sa délégation.

## **ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE**

---

Monsieur Nicolas MERCAT est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour signer tous les actes liés à la présente délégation, dans le respect des délégations consenties par le Conseil communautaire, à l'exception des actes dont la signature a été déléguée aux directeurs et aux responsables de service en charge des thématiques déléguées.

La présente délégation intègre la signature des actes délégués au président ou approuvés par les instances communautaires, en lien avec la thématique déléguée par le présent arrêté.

Sont notamment concernés par la présente délégation de signature :

- Les documents de programmation ou de planification,
- Les convocations aux réunions liées aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation,
- Les courriers liés aux thématiques faisant l'objet de la présente délégation, notamment les courriers aux habitants, usagers, partenaires et tout autre organisme,
- Les avis demandés à Grand Lac dans le cadre de la thématique faisant l'objet de la présente délégation,
- Toute déclaration ou attestation en lien avec la thématique déléguée,
- Toute décision et contrat en lien avec la thématique déléguée (notamment le contrat de cohésion sociale et ses avenants, ainsi que les contrats en lien avec les partenaires des Maisons France Service) à l'exception des contrats relevant du vice-président à la commande publique et du vice-président aux affaires juridiques, aux assurances, aux procédures foncières et à l'évaluation des politiques publiques,
- Les contrats de délégation de service public, leurs avenants et tout document afférent,
- Les décisions et courriers d'attribution de subventions, en lien avec les thématiques déléguées,
- Tout acte relatif à l'adhésion ou au renouvellement d'adhésion aux associations en lien avec la thématique,
- Les décisions et contrat de location ou de vente de biens mobiliers liés aux thématiques déléguées.

## **ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS**

---

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- Le Receveur,
- M. Nicolas MERCAT.

Cet arrêté sera exécutoire dès sa publication et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cet arrêté, une fois exécutoire, pourra être contesté :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains, le 21 avril 2026

Le Président,  
Renaud BERETTI



*Je soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté.*

Notifié le : 24/4/2026

Signature de l'élu délégataire :

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté 2026-67 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Nicolas MERCAT - 13ème Vice-président de Grand Lac - Cohésion sociale et relais de proximité

---

**Date de transmission de l'acte :** 24/04/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 24/04/2026

---

**Numéro de l'acte :** ar799 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260421-ar799-AR

---

**Date de décision :** 21/04/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique  
5.4. Délégation de fonctions  
5.4.2. Délégation de fonctions à un élu  
5.4.2.2. Autres délégations